



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

***Fonds financiers
d'accompagnement
à la transformation***



FONDS D'INNOVATION RH (FIRH)

Fonds porté par la **DGAFP** ouvert aux DR, DDI, préfectures et établissements publics

Dotation annuelle : 1M €

Projet financé en totalité par le FIRH ou cofinancé

Modalités de dépôt : Saisie du dossier en ligne par le service porteur sur le portail démarches simplifiées
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/firh2020>

Calendrier : date de lancement de l'appel à projet a priori en octobre 2020

Thématiques soutenues :

1/ Accompagnement RH des agents

- - Accueil, intégration et accompagnement des nouveaux arrivants
- - Accompagnement des évolutions professionnelles
- - Formation

2/ Méthodes innovantes en matière de management et de conduite de changement

3/ Appui méthodologique à l'évolution des organisations et à la modernisation de la fonction RH

Critères d'éligibilité :

Innovation, caractère capitalisable et reproductible, caractère partenarial voire interministériel et association directe des agents

Votre contact

plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr / 02-99-02-16-63

FONDS D'INNOVATION POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FIACT)

Fonds porté par la **DGAFP** ouvert aux DR, DDI, préfectures et établissements publics

Dotation annuelle : 1,1 M €

Intervention du FIACT en cofinancement

Modalités de dépôt : saisie du dossier en ligne par le service porteur sur le portail démarches simplifiées
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fiact2020>

Calendrier : date de lancement de l'appel à projet a priori en octobre 2020

Thématiques soutenues :

1/ Accompagner les collectifs de travail / organisations

2/ Démarches de prévention des risques

3/ Démarches de qualité de vie au travail

Critères d'éligibilité :

Caractère participatif des projets quelle que soit la forme de cette participation

Votre contact

plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr / 02-99-02-16-63

FONDS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (FEP)

Fonds porté par la DGAFP ouvert aux DR, DDI, préfetures et établissements publics

Dotation annuelle : 1M €

Intervention du FEP en cofinancement

Modalités de dépôt : Saisie du dossier en ligne par le service porteur sur le portail démarches simplifiées
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fep2020>

Calendrier : date de lancement de l'appel à projet a priori en octobre 2020

Thématiques soutenues :

- 1/ Dispositifs d'appui à la mise en place d'une politique de promotion de l'égalité professionnelle
- 2/ Dispositifs favorisant la mixité des métiers dans la FPE et la constitution de viviers de femmes/hommes suivant constitution majoritaire des corps
- 3/ Dispositifs de sensibilisation ou de formation à l'égalité
- 4/ Dispositifs favorisant une meilleure articulation entre les temps de vie professionnelle et personnels
- 5/ Dispositifs favorisant la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes
- 6/ Etudes et travaux de recherche visant à améliorer l'information sur les inégalités de traitement

Critères d'éligibilité :

Caractère participatif des projets et caractère capitalisable et reproductible

Votre contact plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr / 02-99-02-16-63

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE (FTAP) ENVELOPPE OTE

Fonds porté par la DITP ouvert aux DR, DDI, préfetures

Dotation régionale : 400 000 € pour 2019 et 2020 ; enveloppe régionale déléguée aux préfets de région et répartition calée en CAR du 18 octobre en enveloppes départementales et une enveloppe dédiée aux structures régionales

Projet porté intégralement par FTAP OTE ou cofinancé

Modalités de dépôt : recensement des projets auprès des préfets de département ; porté à connaissance de la préfète de région pour suivi régional assuré par le SGAR

Calendrier de dépôt : Modalités de reconduction du dispositif en 2020 à préciser

Thématiques soutenues : Très nombreuses et variées pour mieux armer les ministères et leurs services déconcentrés pour mener à bien leur transformation.

Critères d'éligibilité :

- Accompagner la mise en œuvre de la réforme OTE et conduire à la rationalisation des moyens déconcentrés de l'Etat

Votre contact adrien.azarete@bretagne.gouv.fr / 02-99-02-17-54

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RH (FAIRH)

Fonds porté par la **DGAFP** ouvert aux ministères et opérateurs de l'Etat

Dotation : 50 M €

Intervention du FAIRH en cofinancement

Modalités d'instruction : Saisine de la DGAFP par le secrétariat général de chaque ministère ou opérateur de l'État

Calendrier : Saisine à tout moment en fonction des besoins

Thématiques soutenues :

1/ Dispositifs indemnitaires

2/ Accompagnement RH des agents (coaching, bilan de compétences, aide à la mobilité, accompagnement familial)

3/ Accompagnement RH des services (études d'impact, audit organisationnel)

Critères d'éligibilité

Accompagnement des transformations

Votre contact fairh.dgafp@finances.gouv.fr

FONDS DE MODERNISATION INTERMINISTÉRIEL

Fonds porté par les services du Premier ministre ouvert aux DDI et depuis 2020 aux préfetures
Intervention du FMI en cofinancement

Modalités de dépôt : projet adressé aux services du SGAR

Calendrier : date de lancement de l'appel à projet a priori en décembre 2020

Thématiques soutenues :

1/ Amélioration de la qualité de service au bénéfice des usagers

2/ Mutualisation des fonctions supports

3/ Innovation dans les pratiques managériales et organisationnelles

Critères d'éligibilité

Innovation, caractère capitalisable et reproductible, caractère partenarial voire interministériel et association directe des agents

Votre contact marie-paule.neveu@bretagne.gouv.fr / 02-99-02-17-76